



PRIX & QUALITE **DU SERVICE PUBLIC**

Eau potable

Collectivité
CA Saint-Lô Agglo

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Cadre contractuel	4
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	6
1.4. Ressources en eau	6
1.4.1. Prélèvements	6
1.4.2. Production	8
1.5. Les volumes mis en distribution	8
1.5.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	8
1.5.2. Autres volumes	9
1.5.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.	10
1.6. Les achats et ventes d'eau	11
1.6.1. Importations	11
1.6.2. Exportations ()	11
1.7. Le patrimoine du service	13
2. Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1. Facture d'eau type (D102.0)	14
2.2. Recettes	14
3. Indicateurs de performance	15
3.1. Qualité de l'eau distribuée	15
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	16
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	16
3.4. Indicateurs de performance du réseau	18
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	19
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	19
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	20
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	20
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	22
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	22
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	22
3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	23
3.4.9. Taux de réclamations	23
4. Financement des investissements	24

4.1.	Montants financiers	24
4.2.	État de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
5.	Actions de solidarité dans le domaine de l'eau	25
	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

- ❖ Signature du contrat de territoire eau et climat avec l'agence de l'eau Seine Normandie le 08 juillet 2021
- ❖ Mise en place d'un règlement de service harmonisé sur l'ensemble de la régie
- ❖ Mise en service des captages de Pont-Farcy à la suite du nettoyage des puits
- ❖ 7,6 km de réseaux renouvelés
- ❖ Lancement d'un marché pour la sécurité des réservoirs présentant un risque pour les agents et l'exploitation
- ❖ Etude pour la mise en place d'interconnexions entre les secteurs de Graignes et de Saint Jean-de-Daye puis entre les secteurs de Saint-Lô et Saint Clair-sur-L'Elle
- ❖ Formation des agents de la régie pour la saisie informatique des interventions chez les usagers avec intégration dans le logiciel clientèle/facturation
- ❖ Mise en place du projet « modes de gestion des services à l'horizon 2024 »

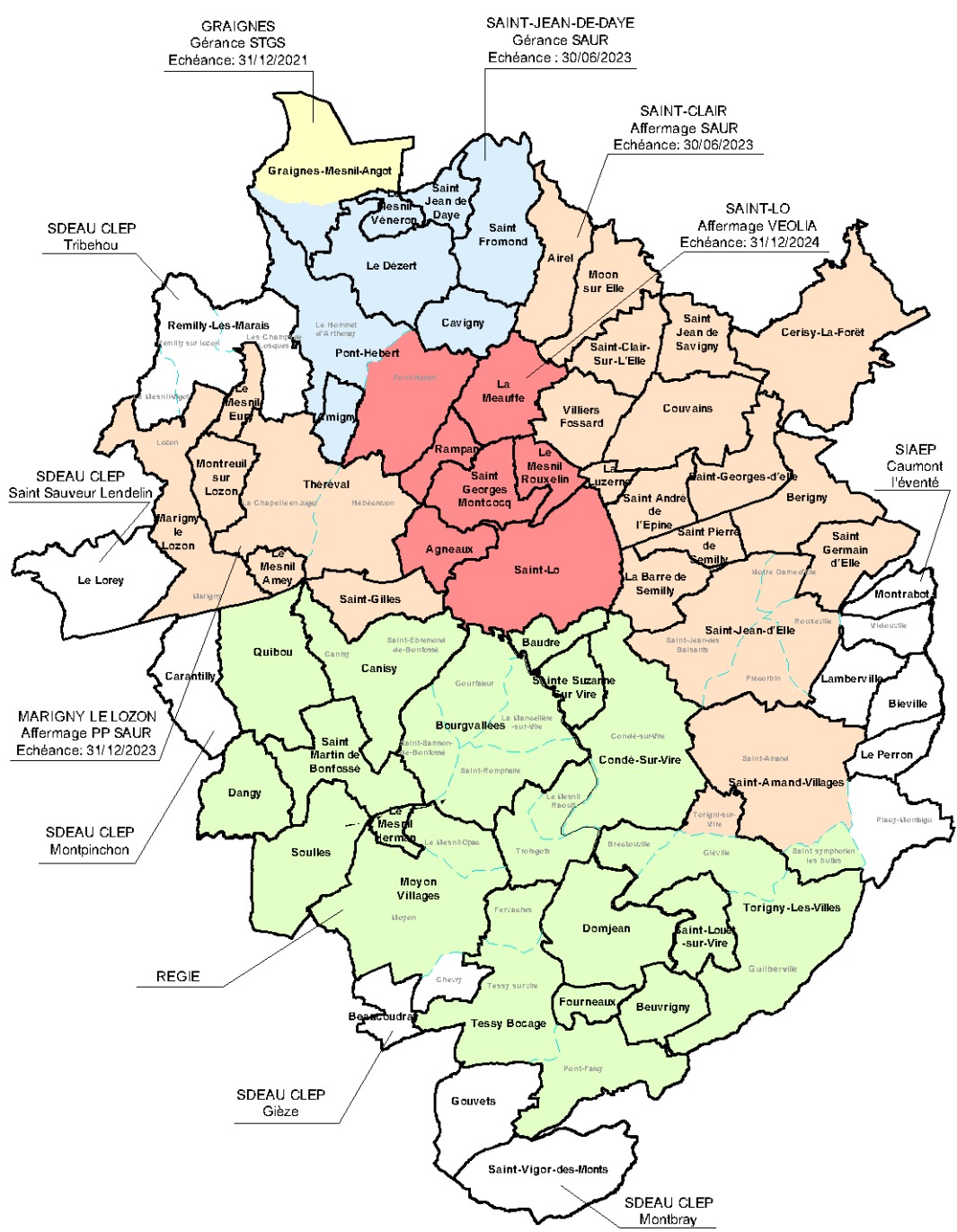
1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CA Saint-Lô Agglo (Communauté d'agglomération)
- **51 commune(s) desservie(s)** : AGNEAUX, AIREL, AMIGNY, LA BARRE-DE-SEMILLY, BAUDRE, BÉRIGNY, BEUVRIGNY, CANISY, CAVIGNY, CERISY-LA-FORÊT, CONDÉ-SUR-VIRE, COUVAINS, DANGY, LE DÉZERT, DOMJEAN, FOURNEAUX, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT, THÈREVAL, LA LUZERNE, MARIGNY-LE-LOZON, LA MEAUFFE, LE MESNIL-AMEY, LE MESNIL-EURY, LE MESNIL-ROUXELIN, LE MESNIL-VÉNERON, MONTREUIL-SUR-LOZON, MOON-SUR-ELLE, MOYON VILLAGES, PONT-HÉBERT, QUIBOU, RAMPAN, SAINT-AMAND-VILLAGES, SAINT-ANDRÉ-DE-L'ÉPINE, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE, SAINT-FROMOND, SAINT-GEORGES-D'ELLE, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ, SAINT-GERMAIN-D'ELLE, SAINT-GILLES, SAINT-JEAN-DE-DAYE, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY, SAINT-JEAN-D'ELLE, SAINT-LÔ, SAINT-LOUET-SUR-VIRE, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSÉ, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY, BOURGVALLÉES, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE, TESSY-BOCAGE, TORIGNY-LES-VILLES, VILLIERS-FOSSARD

1.2. Cadre contractuel

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Graignes-Mesnil Angot				
AEP Graignes	STGS	Gérance	1/01/2012	31/12/2021
Secteur Saint-Jean-de-Daye				
AEP Saintt Jean de Daye	Saur	Gérance	1/07/2011	30/06/2023
Secteur Saint-Clair-sur-Elle				
AEP Saint Clair	Saur	Affermage	1/07/2008	30/06/2023
Secteur Marigny				
AEP Marigny	Saur	Concession de service public	1/01/2016	31/12/2023
Secteur Saint-Lô				
AEP Saint Lô	Veolia	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2024
Secteur (Canisy, Tessy, Condé)				
Régie Eau		Régie		



1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 37 611 abonnés représentant une population de 76 713 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,04 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2020	37 611 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2021	37 827 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2021	37 817 abonnés
Dont abonnés non domestiques ⁽²⁾ en 2021	10 abonnés
Variation en %	0,00 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **19,75** abonnés/km pour l'année 2021.

Service	Nombre total d'abonnés en 2020	Nombre total d'abonnés en 2021
Secteur Gaignes-Mesnil Angot	360	357
Secteur Saint-Jean-de-Daye	1 492	1 511
Secteur Saint Clair sur Elle	7 319	7 387
Secteur Marigny	3 034	3 082
Secteur Saint-Lô	15 690	15 849
Secteur Régie Eau (Canisy, Tessy, Condé)	9 716	9 641

En 2021, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **94,3** m³/abonné (90,3 m³/abonné en 2020).

1.4. Ressources en eau

1.4.1. Prélèvements

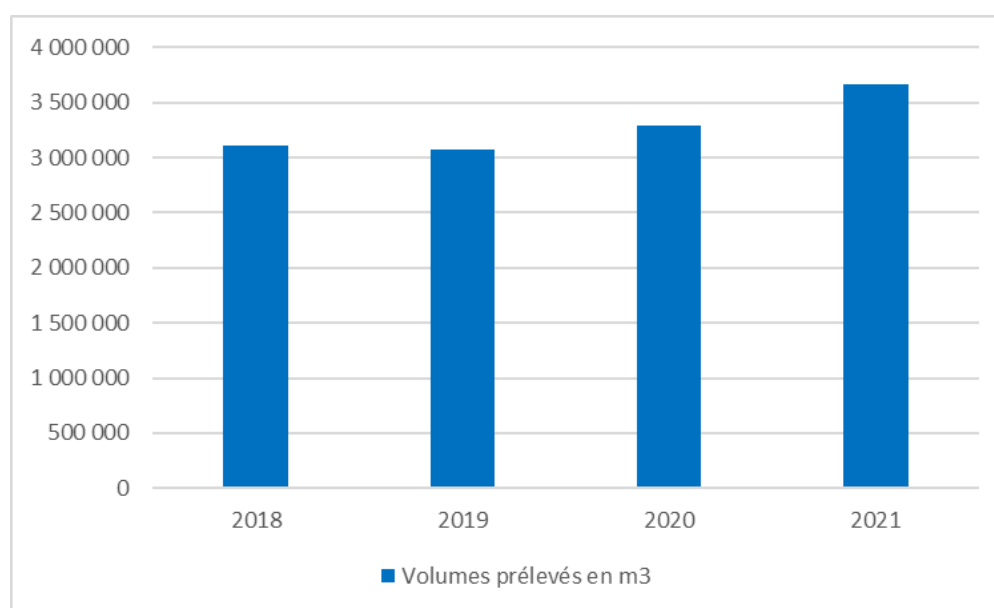
Ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Gaignes-Mesnil Angot				
Captage du Bas Vernay Souterraine	43 978	42 874	-2,51	100

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

² Les abonnés non domestiques sont ceux qui acquittent la redevance de pollution non domestique directement à l'agence de l'eau, du fait de l'importance de la pollution qu'ils rejettent.

Ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Secteur Saint-Jean-de-Daye				
Forage Lallemand n°1 du Désert	101 040	102 790	1,73	100
Forage Lallemand n°2 du Désert	115 996	117 516	1,31	100
Secteur Saint-Clair-sur-Elle				
Captage du Hameau Renouf	547 317	508 570	-7,08	100
Prélèvement Prise sur l'ELLE	491 257	590 496	20,20	100
Secteur Marigny				
Captage et forage de la Petite Terrerie	53 606	59 532	11,05	100
Secteur Saint-Lô				
Baudre prise d'eau de la Vire	509 021	547 279	7,52	80
Prise d'eau du Semilly	1 426 259	1 689 944	18,49	80
TOTAL	3 288 474	3 659 001	11,26	80

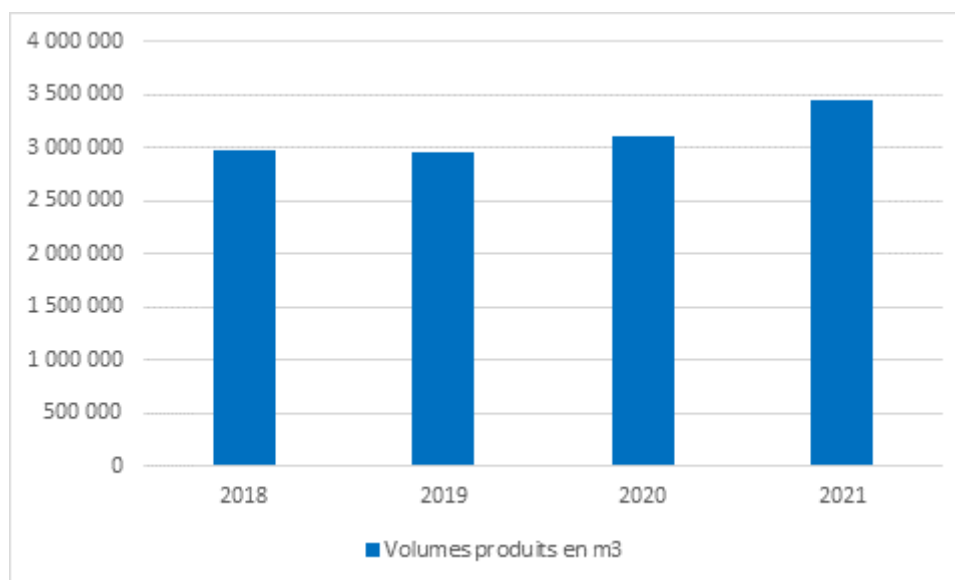
L'augmentation des prélèvements s'explique par les échanges d'eau plus importants avec les collectivités voisines.



1.4.2. Production

Site de production	Volume produit en 2020 (m3)	Volume produit en 2021 (m3)	Variation en %
Graignes-Mesnil Angot			
Usine de Graignes	43 978	42 874	-2,51
Secteur Saint-Jean-de-Daye			
Usine du Désert	235 205	257 229	9,36
Secteur Saint-Clair-sur-Elle			
Usine de Couvains	944 086	997 078	.5,61
Secteur Marigny			
Unité de Montreuil sur Lozon	52 716	47 749	-9,42
Secteur Saint-Lô			
Usine de Fumichon	1 822 801	2 102 361	15,34
TOTAL	3 098 786	3 447 291	11.25

L'augmentation de la production s'explique par les échanges d'eau plus importants avec les collectivités voisines.

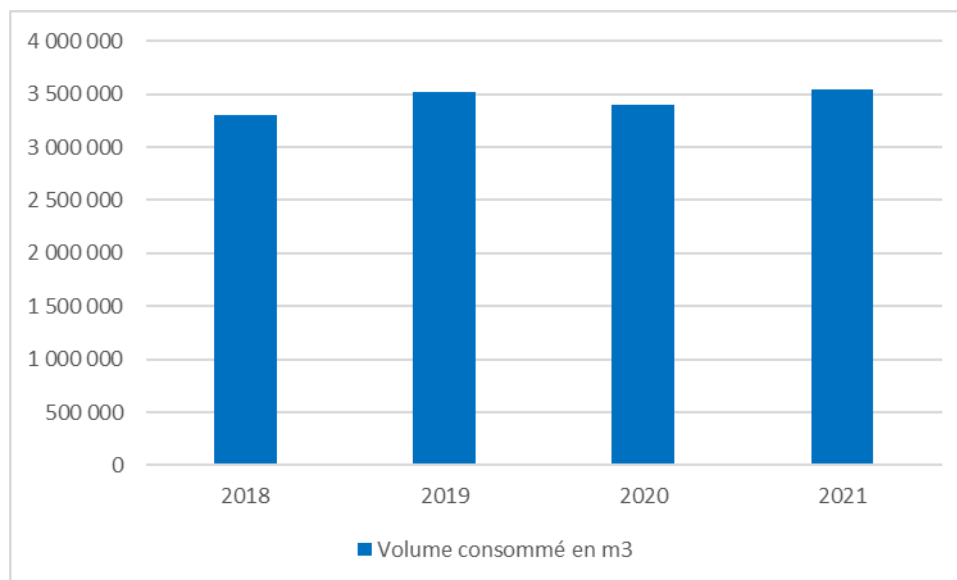


1.5. Les volumes mis en distribution

1.5.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

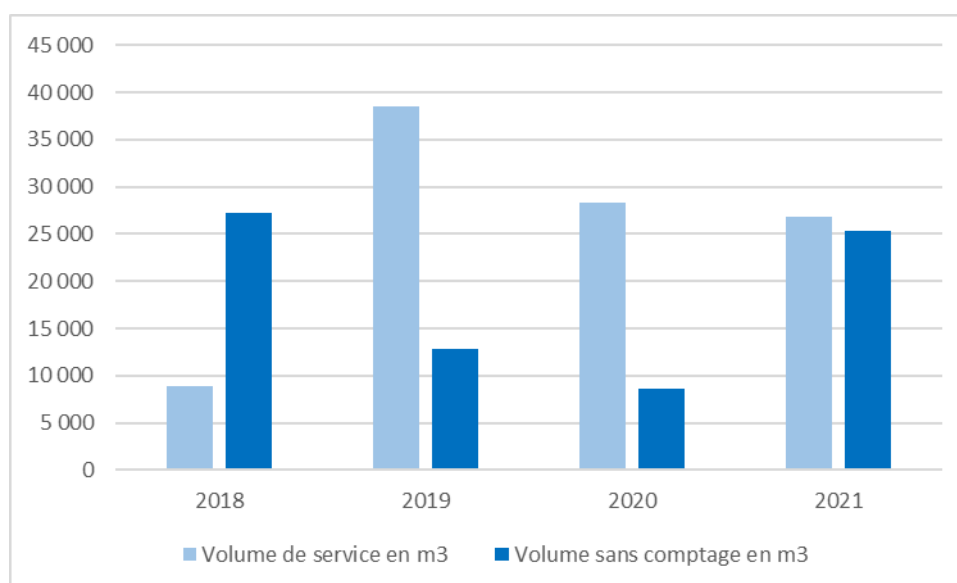
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2020 (m3)	Volume consommés en 2021 (m3)	Variation en %
Total vendu aux abonnés	3 397 661	3 545 237	4,34

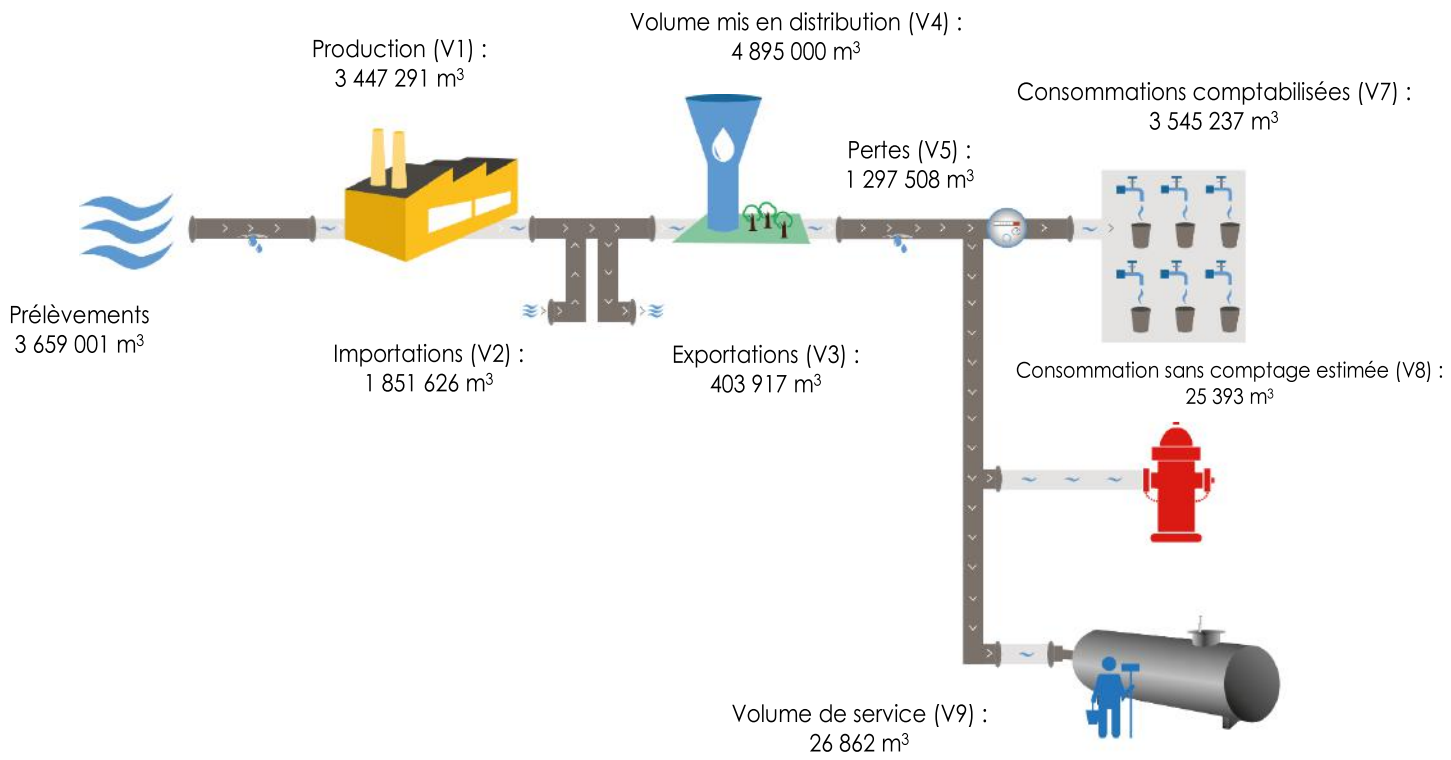


1.5.2. Autres volumes

	Exercice 2020 (m3)	Exercice 2021 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	8 583	25 393	195,85
Volume de service	28 350	26 862	-5,25
TOTAL	36 933	52 255	41,49

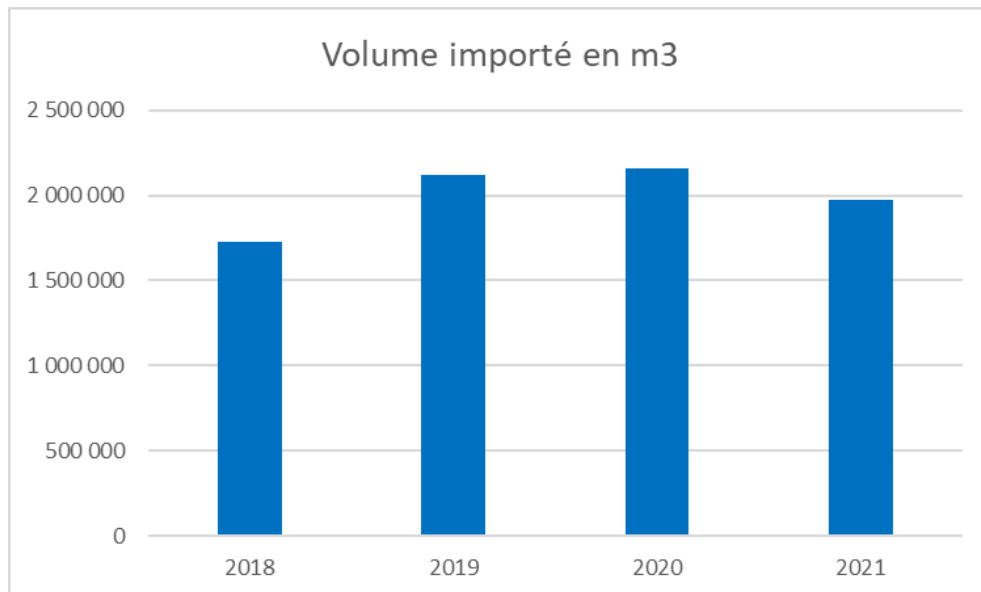


1.5.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.

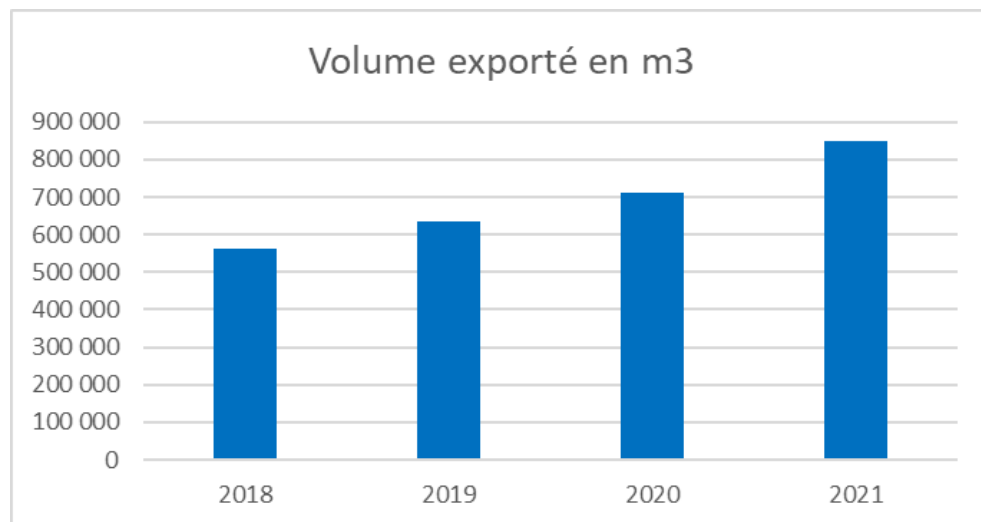


1.6. Les achats et ventes d'eau

1.6.1. Importations



1.6.2. Exportations ⁽²⁾



² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2020	Exercice 2021
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 902,33	1 904,57
Nombre de réservoirs	31	31
Volume de stockage	20 985 m3	20 985 m3
Nombre de compteurs abonnés	40 157	40 138
Nombre de compteurs renouvelés dans l'année	1 562	1 459

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

TARIFS 2022	Abonnement annuel Agglo	Abonnement annuel délégataire	Part Agglo au m ³	Part délégataire au m ³	Agence de l'eau au m ³	TVA	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	Montant TTC facture de 80 m ³
Condé-sur-Vire	70,00 €		1,53 €		0,38 €	0,14 €	2,63 €	233,77 €
Guilberville	70,00 €		1,19 €		0,38 €	0,12 €	2,27 €	205,07 €
Canisy/Tessy	70,00 €		1,12 €		0,38 €	0,11 €	2,20 €	199,42 €
Pont Farcy	70,00 €		1,05 €		0,38 €	0,11 €	2,12 €	193,26 €
Graignes	70,00 €		1,61 €		0,22 €	0,13 €	2,55 €	227,02 €
Marigny	51,00 €		1,65 €		0,22 €	0,13 €	2,42 €	210,70 €
Saint-Clair-sur-Elle / Torigni	18,00 €	41,94 €	0,56 €	1,2947 €	0,38 €	0,15 €	2,88 €	250,75 €
Saint-Jean-de-Daye	70,00 €		1,81 €		0,38 €	0,15 €	2,93 €	257,40 €
SAINT-LO	11,00 €		1,63 €		0,38 €	0,12 €	2,22 €	181,05 €

2.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Recette Saint-Lô Agglo	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Eau régie	1 778 045.43 €	2 085 468.51 €
Eau gérance	455 067.70 €	515 164.72 €
Eau affermage	2 544 728.23 €	2 955 965.78 €
Total des recettes	4 777 841.36 €	5 556 599.01 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes Veolia contrat secteur Saint-Lô	1 182 244 €	1 122 202 €
Recettes Saur contrat Saint Clair-sur-l'Elle	1 290 000 €	1 215 000 €
Recettes Saur contrat Marigny	295 600 €	312 900 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2020	Conformes en 2020	Réalisés en 2021	Conformes en 2021
Paramètres microbiologiques	205	205	212	211
Paramètres physico-chimiques	209	208	215	214

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	99.53 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	99.52 %	99.53 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **88 %** (détail au paragraphe 1.4.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

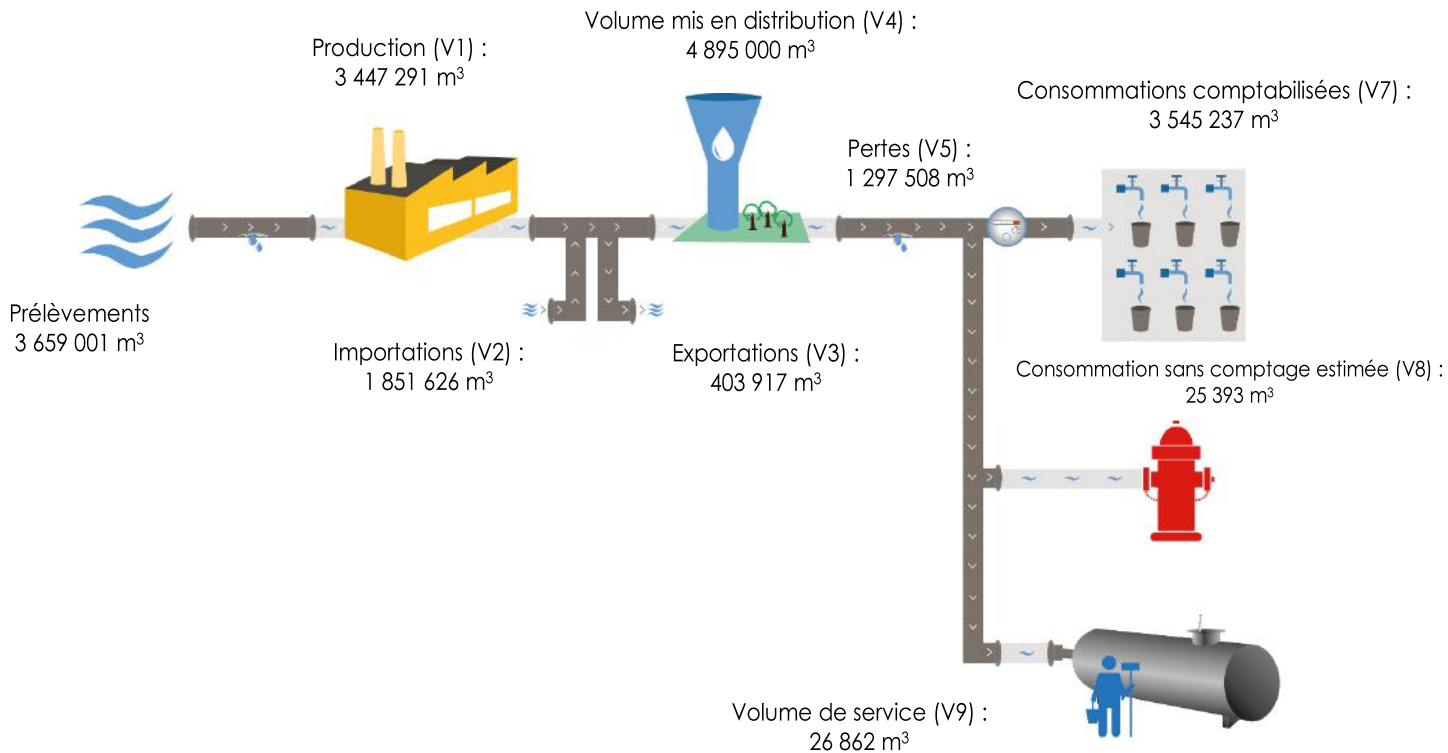
		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Graignes-Mesnil Angot	10	5	1	oui	5	15	10	10	0	10	10	10	10	0	95
Secteur Saint-Jean-de-Daye	10	5	10	oui	15	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
Secteur Saint-Clair-sur-Elle	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
Secteur Marigny	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
Secteur Saint-Lô	10	5	10	oui	5	11	10	10	0	10	0	10	10	5	96
Secteur Régie Eau (Canisy, Tessy, Condé)	10	5	10	oui	3	12	10	10	5	0	10	5	10	5	96

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau (P104.3)	79,98 %	75,51 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	6,09 m ³ / jour / km	5,76 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	72,15 %	72,43 %

Détail du rendement par secteur :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Secteur Graignes-Mesnil Angot	80.4 %	80.4 %
Secteur Saint-Jean-de-Daye	77.3 %	76.5 %
Secteur Saint-Clair-sur-Elle	71.6 %	77.3 %
Secteur Marigny	83.3 %	78.6 %
Secteur Saint-Lô	83.1 %	83.6 %
Secteur Régie Eau (Canisy, Tessy, Condé)	76.3 %	84.8 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,94 m³/j/km** (1,55 en 2020).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,87 m3/j/km** (1,49 en 2020).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

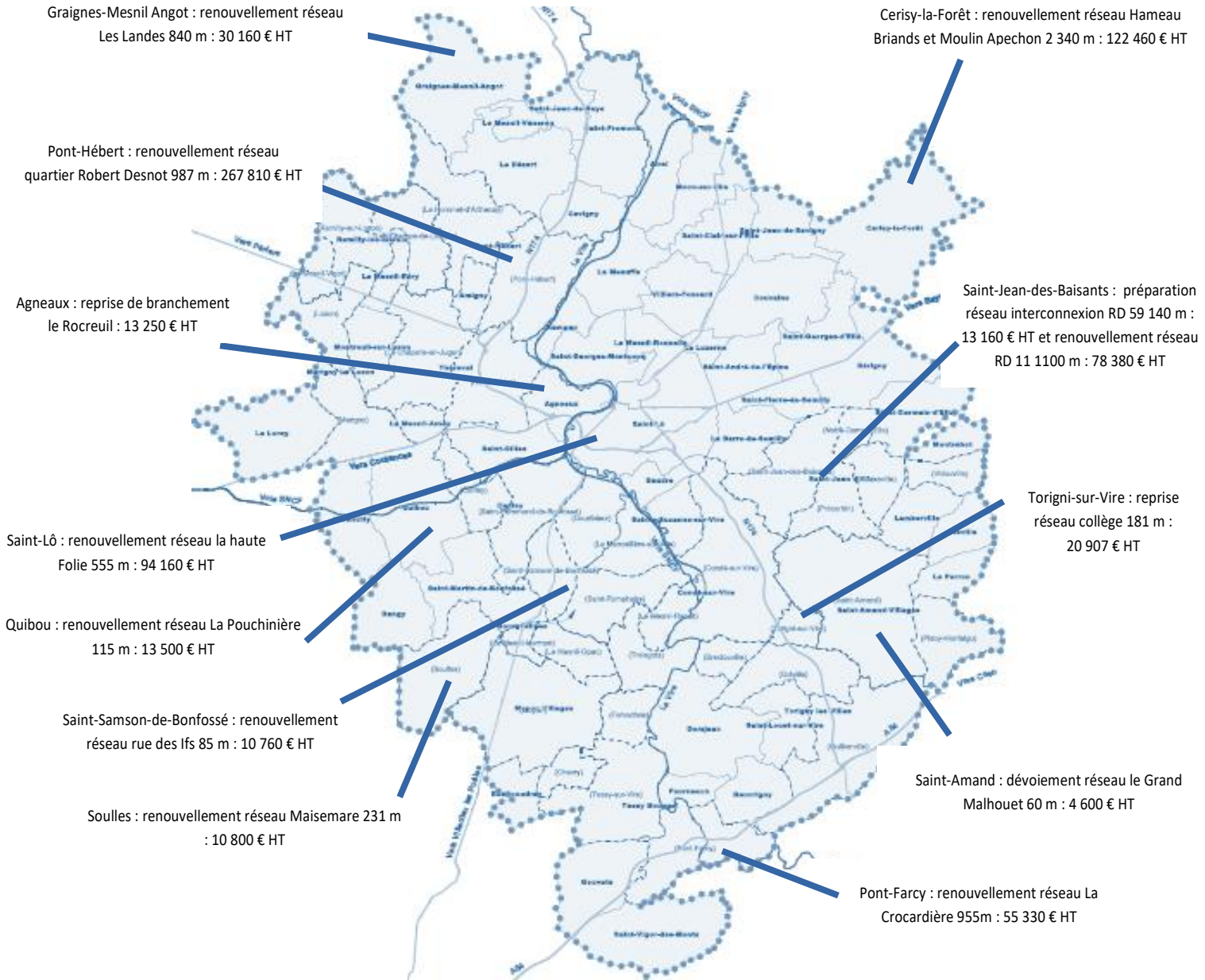
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2021, un linéaire de 7.57 km de réseau a été renouvelé,
- Sur les 5 dernières années, un linéaire de 43.46 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,5 %**.

Répartition des travaux de réseaux en 2021 :



3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, **167 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (179 en 2020). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **4,66** interventions / 1000 abonnés

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **99.33 %** (98.33 % en 2020).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	9 096 506,53 €	8 330 201,81 €
Epargne brute annuelle en €	2 857 986,00 €	3 413 439,77 €
Durée d'extinction de la dette en années	6 an(s)	3 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	329 752	376 979
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	3.67	7.17

3.4.9. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 31

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **0,86 pour 1000 abonnés** (0,85 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	590 620 €	618 220 €

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	9 096 506,53 €	8 330 201,81 €
Montant remboursé en €	en capital	766 304,74
	En intérêts	241 457,85

4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 489 183,80 € (717 536,50 € en 2020).

5. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service a reçu 50 demandes d'abandon de créance et en a accordé 46, pour un montant de 1428 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	74 957	76 713
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	De 1 à 3 jours	De 1 à 3 jours
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	99.53
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	99.52	99.53
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	106	106
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	79.98	75,51
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,55	1,94
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,49	1,87
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,4	0,5
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	88
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	262 €	1 428 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,76	4,66
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	98.33	99.33
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6	3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3.67	7.17
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,85	0,86